



CAISSE DE GREVE INTERPROFESSIONNELLE EURE 2023 COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Depuis le 31 janvier 2023 les organisations syndicales CFTD - CFE/CGC - CFTC - CGT - FO - FSU SOLIDAIRES et UNSA ont décidé de mettre en place une caisse de grève pour aider les salariés mobilisés par la grève pour le retrait de la réforme des retraites MACRON BORNE.

Les 8 organisation syndicales appellent donc à la générosité de tous pour aider à gagner sur la revendication commune : abandon du projet de contre-réforme des retraites MACRON-BORNE.

Vous pouvez verser à tout moment la somme de votre choix.

Les versements se feront sous le contrôle des 8 organisations syndicales en respectant les modalités suivantes :

- Les salariés seront indemnisés à partir du troisième jour de grève (les deux premiers jours n'étant pas indemnisés).
- Pour les salariés grévistes qui font une demande d'indemnisation et qui justifient d'un salaire en deçà de 1 000 € seront indemnisés dès la première journée de grève.
- La totalité de la somme récoltée sera reversée aux grévistes sur présentation des bulletins de salaire une fois les retraits sur salaire effectués.
- Une somme identique sera reversée à chacun par jour de grève.
- Le montant de cette somme dépendra du montant des sommes collectées et sera inférieur à une journée de salaire.

Les organisations syndicales se réuniront à l'issue du conflit social pour effectuer la répartition des indemnisations.

La caisse de grève peut-être abondée à l'adresse suivante :

<http://www.leetchi.com/c/fond-de-greve-des-ud-de-leure-2023>

Ou en flashant ce QR code à partir d'un smartphone :



Comment demander à bénéficier de l'aide de la caisse de grève ?

Les demandes doivent être adressées à l'adresse suivante : fondegreve.2023@gmail.com

→ Vous pouvez bien évidemment transmettre votre demande par l'intermédiaire des organisations syndicales qui gèrent cette caisse de grève.

- Indiquez comme **objet « demande indemnisation + votre nom + prénom »**
- Indiquez les renseignements ci-dessous :

NOM :

Prénom :

Adresse mail :

Numéro de téléphone :

Adresse à laquelle vous souhaitez recevoir le versement :

Nombre de jours de grève effectués :

Nombre de jours d'indemnisation demandés :

Merci de joindre vos bulletins de salaire justifiant du nombre de jours de grève prélevé et pour lesquels vous demandez une indemnisation.

Vos données sont enregistrées dans un fichier informatisé pendant une durée de 10 ans. Conformément à la loi « informatique et libertés » et au règlement général sur la protection des données, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en nous contactant par mail : fondegreve.2023@gmail.com



La CGT éduc'action de l'Eure s'engage à indemniser les AED, AESH et contractuels qui ne pourraient pas bénéficier de l'indemnisation de la caisse de grève départementale dès le premier jour sur présentation des bulletins de salaire.

La CGT éduc'action de l'Eure ne peut garantir l'indemnisation de l'intégralité des sommes perdues

contact : secretairecgteduc27@gmail.com

Caisse de grève
CGT éduc'action 27